Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le





ID: 066-216600494-20241023-135-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

Date de convocation : 16/10/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29 Présents : 17 Absents : 04 Procurations : 08 Votants : 25

OBJET:

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Communauté de Communes du Vallespir Rapport d'activité 2023

=-=-=

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents:

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony; Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel, M. PUIGMAL Patrick, ayant donné procuration à Mme QUER Martine et Mme TORRENT Michèle, ayant donné procuration à M. PARAYRE Jean.

Absents:

Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine Conseillères municipales, M. REDONDO Simon et M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : Sandrine CAPEILLE

Il est rappelé à l'assemblée qu'il convient de soumettre au conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Vallespir témoignant de l'ensemble des actions et réalisations durant l'année 2023,

CONSIDERANT que ce rapport a été transmis en pièce annexe avec la note de synthèse jointe à la convocation du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL Entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** le rapport d'activité du de la Communauté de Communes du Vallespir témoignant de l'ensemble des actions et réalisations durant l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibére à CERET, les your mois et an susdits.

Le Maire de CERET Michel COSTE Le secrétaire de séance, Sandrine CAPEILLE

Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.